

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE18

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 39

Supprimer les alinéas 8 et 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas sont redondants avec l'alinéa 6 du III de l'article L. 36-11 du CPCE.

Seule le montant de la sanction sur le chiffre d'affaires est durcie, mais créer une sanction spécifique pour un manquement aux obligations de service universel ne semble pas plus justifié que pour d'autres sanctions.